

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-34

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-huit août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusés : Mme LAURENT, Ms CRESPEL et GISBERT-CUREAU

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 21 août 2025

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 09/12/2024 ;

Considérant la fermeture d'une classe à l'école, à la rentrée prochaine ;

Considérant la mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement (PPR) pour un agent étant actuellement sur le grade d'ATSEM ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'année scolaire 2025-2026, il convient de modifier le tableau des emplois concernant les adjoints techniques intervenant sur le temps méridien et le temps de ménage du groupe scolaire, pour prendre en compte :

- *La nouvelle répartition des tâches de ménage du groupe scolaire ;*
- *Le lissage des contrats sur un an.*

Il indique également la nécessité d'ouvrir le poste d'ATSEM à temps non complet au cadre d'emploi d'ATSEM mais également à celui des adjoints techniques pour faciliter le recrutement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- De supprimer les 4 postes d'adjoints techniques polyvalents à temps non complet à quotité de 24h40, 13h24, 3h56.
- De créer 4 postes d'adjoints techniques polyvalents à temps non complet à quotité respective de 22h14, 11h49, 5h31 et 7h06.
- D'ouvrir le poste d'ATSEM à temps non complet aux cadres d'emploi des ATSEM et des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire général de Mairie	Rédacteur ou Attaché	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	8	1 : 31h15 (31,25) 1 : 22h14 (22,23) 1 : 11h49 (11,81) 1 : 13h22 (13,37) 1 : 08h39 (8,65) 1 : 07h51 (7,85) 1 : 05h31 (5.51) 1 : 07h06 (7.09)
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

